Envoyé en préfecture le 10/07/2023 Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le

ID: 057-215701020-20230707-DEC20230707\_01-AU

## N°20230707/01

## **DÉCISION DU MAIRE**

portant sur la réparation et la révision complète d'un tracteur ISEKI

## Le Maire de Bousse (Moselle),

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et autorisant notamment Monsieur le Maire ou son remplaçant à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,

CONSIDÉRANT l'immobilisation d'un de nos tracteurs ISEKI, due à une panne mécanique importante,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer un entretien du matériel technique roulant,

## **DÉCIDE**

**Article 1**<sup>er</sup> : De confier à la société HACKEL Motoculture de CATTENOM, la réparation et la révision complète du tracteur ISEKI pour un montant de 3 076,40-€ TTC.

**Article 2** : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

**Article 3**: La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 07 juillet 2023

Le Maire,

Pierre KOWALCZYK